

## ÉTAT DES RISQUES (ERP)

# L'État des Risques et Pollutions en 1 coup d'œil

L'ERP informe l'acquéreur ou le locataire des risques naturels, miniers, technologiques, sismiques, du radon et de la pollution des sols auxquels le bien est exposé, selon sa commune.



Obligatoire pour  
**Vente & location**



Validité  
**6 mois**



Réalisé par  
**Vendeur/bailleur  
(formulaire)**

## L'ESSENTIEL À RETENIR

- 1 Établi à partir des **arrêtés préfectoraux et de l'adresse exacte** du bien.
- 2 Durée de validité **6 mois** : à actualiser si trop ancien à la signature.
- 3 Doit être **remis dès la première visite** et annexé à l'avant-contrat puis à l'acte.

**Un diagnostic à réaliser à Paris ou en Île-de-France ?**

Heydiag — intervention sous 24h, rapport dans la journée.

 **09 77 77 36 99**